

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Nitrate de sodium
N° CE	: 231-554-3
N° CAS	: 7631-99-4
Formule brute	: NaNO <sub>3</sub>

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Réactif de laboratoire; Applications industrielles de précision Agent antibactérien; conservateur
-------------------------------------	--

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Jost Chemical Co.  
8150 Lackland Rd.  
63114 Saint Louis, Missouri  
T 314-428-4300 - F 314-428-4366  
[sds@jostchemical.com](mailto:sds@jostchemical.com) - [www.jostchemical.com](http://www.jostchemical.com)

#### Distributeur

JOST CHEMICAL EUROPE SPRL  
rue du Bois Portal n° 30/1-3  
B - 5300 Andenne - BELGIQUE  
T +32 85-552655 - F +32 85-552654  
[info@jostchemical.com](mailto:info@jostchemical.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident Appelez CHEMTREC Jour ou Nuit États-Unis et Canada: 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887 Global: +1 703-741-5970
------------------	--

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Matières solides comburantes, Catégorie 3	H272
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Texte intégral des mentions H : voir section 16	

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS03

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Nitrate de sodium	(N° CAS) 7631-99-4 (N° CE) 231-554-3	100

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : APRÈS INHALATION DE POUSSIÈRES: Toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Teint rouge. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Méthémoglobinémie. Symptômes similaires à ceux observés après ingestion.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Sang dans les selles. Méthémoglobinémie. Etat de faiblesse. Vertiges. Teint bleu/gris. Baisse de tension artérielle. Fonctionnement cardiaque accéléré. Crampes/contractions musculaires incontrôlées. Pertes de connaissance.

Symptômes chroniques : Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut aggraver un incendie; comburant. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité". Peut aggraver un incendie; comburant.

Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Délimiter la zone de danger. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures antipoussières : Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction: diluer gaz/vapeur toxique avec eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Ne pas remettre produit répandu dans l'emballage d'origine. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Empêcher toute contamination du produit. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans un entrepôt propre et sec dans les conteneurs d'origine non ouverts. . Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Matières incompatibles	: Matières combustibles.
Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents d'oxydation. agents de réduction. acides (forts). matières cellulosiques. matières organiques. eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : refermable. étanche. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU APPROPRIE: métal. verre. matière synthétique. MATERIAU A EVITER: bois. papier.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	20,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	36,7 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	10,9 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,45 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. PVC

#### Protection des mains:

Gants

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Cristaux. Granules.
Masse moléculaire	: 84,99 g/mol
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Inodore.

# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 - 9 (100 g/l)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 306 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 380 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: 1048 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: 380 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Densité relative	: 2,3
Masse volumique	: 2261 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'ammoniac. Eau: 874 g/l Ethanol: 0,8 g/100ml
Log Pow	: -3,8
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Sans objet (inorganique)
Autres propriétés	: Translucide. Hygroscopique.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les réducteurs (forts), avec les matières combustibles et avec les matières organiques: risque d'inflammation spontanée. Réaction violente à explosive avec (certaines) poudres de métal et avec les oxydants (forts). A température très élevée: décomposition explosive avec oxydation entraînant un risque d'inflammation accru. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières combustibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### Nitrate de sodium (7631-99-4)

DL50 orale rat	3430 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin/féminin, Read-across)

# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Provoque des lésions oculaires graves.	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 8 - 9 (100 g/l)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 8 - 9 (100 g/l)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Données manquantes)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Données manquantes)
Cancérogénicité	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé (Non applicable)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Peu nocif par ingestion (DL50 orale 2000/5000 mg/kg). Non nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 5000 mg/kg). Non irritant pour la peau. Provoque une sévère irritation des yeux.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Non nocif pour la boue activée. Non nocif pour les algues. Peut causer une eutrophisation.
Dangereux pour l'environnement	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

#### Nitrate de sodium (7631-99-4)

CL50 poisson 1	4650 mg/l (Autres, 96 h, Salmo gairdneri, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	7240 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 24 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Nitrate de sodium (7631-99-4)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Nitrate de sodium (7631-99-4)

Log Pow	-3,8
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Nitrate de sodium (7631-99-4)

Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
----------------	---

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Nitrate de sodium (7631-99-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Transporter vers une décharge agréée (Classe I). Précipiter/rendre insoluble.
Indications complémentaires	: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1498
N° ONU (IMDG)	: 1498
N° ONU (IATA)	: 1498
N° ONU (ADN)	: 1498
N° ONU (RID)	: 1498

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Nitrate de sodium
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Sodium nitrate
Désignation officielle de transport (IATA)	: Sodium nitrate
Désignation officielle de transport (ADN)	: Nitrate de sodium
Désignation officielle de transport (RID)	: Nitrate de sodium
Description document de transport (ADR)	: UN 1498 Nitrate de sodium, 5.1, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1498 Sodium nitrate, 5.1, III
Description document de transport (IATA)	: UN 1498 Sodium nitrate, 5.1, III
Description document de transport (ADN)	: UN 1498 Nitrate de sodium, 5.1, III
Description document de transport (RID)	: UN 1498 Nitrate de sodium, 5.1, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1

Étiquettes de danger (ADR) : 5.1



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1

Étiquettes de danger (IMDG) : 5.1



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1

Étiquettes de danger (IATA) : 5.1



# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1

Étiquettes de danger (ADN) : 5.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1

Étiquettes de danger (RID) : 5.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis

Code de classification (ADR) : O2

Danger n° (code Kemler) : 50

Panneaux oranges :

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-Q

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : O2

Transport admis (ADN) : B

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis

Code de classification (RID) : O2

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH



# Nitrate de sodium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nitrate de sodium n'est pas sur la liste Candidate REACH

Nitrate de sodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

### 15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*